

Date de Convocation : 6 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : Mme CHIBOUT Nadia a donné pouvoir à Mme AUGIER Céline, Mme MATHIEU Camille a donné pouvoir à Mme DUMESTE Mireille ;

Excusés : Mme FAURE Jeannine, M. RAVAUTE Daniel ;

Effectif valable : 11+ 2 procurations;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : M. Marcel AVARGUES.

---

### Séance du Conseil Municipal

#### Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016

#### DELIBERATIONS

- 1. Admission en non valeur/613,79€ au compte 6541**  
La Trésorerie d'Apt a demandé à la commune d'admettre la somme de 613,79 € en non valeur au compte 6541.  
L'admission en non valeur permet de régulariser les comptes en annulant des recettes lorsque les sommes n'ont pu être recouvrées. Cela n'efface pas la dette des débiteurs.  
**Approbation à l'unanimité**
- 2. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole**  
Le contrat enfance-jeunesse - contrat d'objectifs et de cofinancement qui permet à la commune d'obtenir des subventions de fonctionnement pour les prestations enfance jeunesse - a été signé en novembre 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse en partenariat avec Caseneuve et St Martin de Castillon.  
La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse n'étant pas prête à l'époque, le contrat n'avait pas pu être signé avec elle. Mme le Maire présente le projet d'avenant au CEJ pour les années 2016-2018 proposé par la MSA.  
**Approbation à l'unanimité**

**3. Jardins partagés/appel à projet Leader**

Mme le Maire rappelle le projet de jardins partagés autour de l'église. Une demande de subvention auprès du département de Vaucluse permettra de financer l'acquisition et l'aménagement des parcelles tandis que l'association Alpes de lumière propose à la commune de porter une seconde demande de subvention dans le cadre du projet Leader (fonds européen)

Il s'agira de réaliser 6 journées citoyennes pour la restauration des murs de pierre sèche et la construction d'une citerne avec les habitants.

Le budget global du projet Leader s'élèverait à 13 000 €, dont 2 000 € de reste à charge communal.

**Approbation à l'unanimité**

**4. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon**

Suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Communauté de Commune doit mettre à jour ses compétences. En effet, cette loi prescrit notamment l'exercice, à titre obligatoire pour les communautés de communes, des compétences « Actions de développement économique - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, la commune de Bonnieux demande de se voir transférer la gestion et l'entretien de sa salle de danse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la communauté de communes souhaite actualiser ses statuts en ce sens.

**Approbation à l'unanimité**

**5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale / dissolution du Syndicat Intercommunal des transports Scolaires**

**Délibération reportée** en attente de la validation des comptes du Syndicat.

**6. Modification du régime indemnitaire des agents communaux /mise en place réglementaire du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

**Délibération reportée** en attente du décret portant montant des indemnités pour les agents de la filière technique.

**7. Convention à signer avec le Centre de Gestion de Vaucluse pour profiter d'un service de remplacement**

Le Centre de gestion de Vaucluse a lancé un service d'aide aux communes pour le remplacement des agents. Pour pouvoir profiter de ce service, la commune doit signer une convention avec le CDG 84. Cela ne coûte rien tant qu'aucun remplacement n'est sollicité. En revanche, la proposition d'un agent formé s'élève à 500€.

**Approbation à l'unanimité**

**DECISIONS DU MAIRE,  
INFORMATIONS AU CONSEIL  
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : virement de crédits du compte 022 - « dépenses imprévues » :
  - à l'article 66 81 : « autres charges financières » : + 2058 €
  - à l'article 64 53 : « cotisations aux caisses de retraite » : + 3 625 €
  - à l'article 66 88 : « autres charges financières » : + 150 €
  
- Point sur le PLU : l'enquête publique se déroule en mairie jusqu'au 30 décembre aux horaires d'ouverture habituels. Le commissaire enquêteur propose 4 demi-journées de permanence.
  
- Groupe de travail ado :  
Le contrat de ruralité, nouveau dispositif d'aide aux communes, pourrait aider au financement de ce projet. Un dossier a été déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h20.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 20 décembre 2016

Le Maire,  
Mireille Dumeste

